



Service environnement

Saint-Brieuc, le 08 juin 2021

Tél : 02 96 62 47 00

Note de présentation

Informations relatives à l'espèce Blaireau

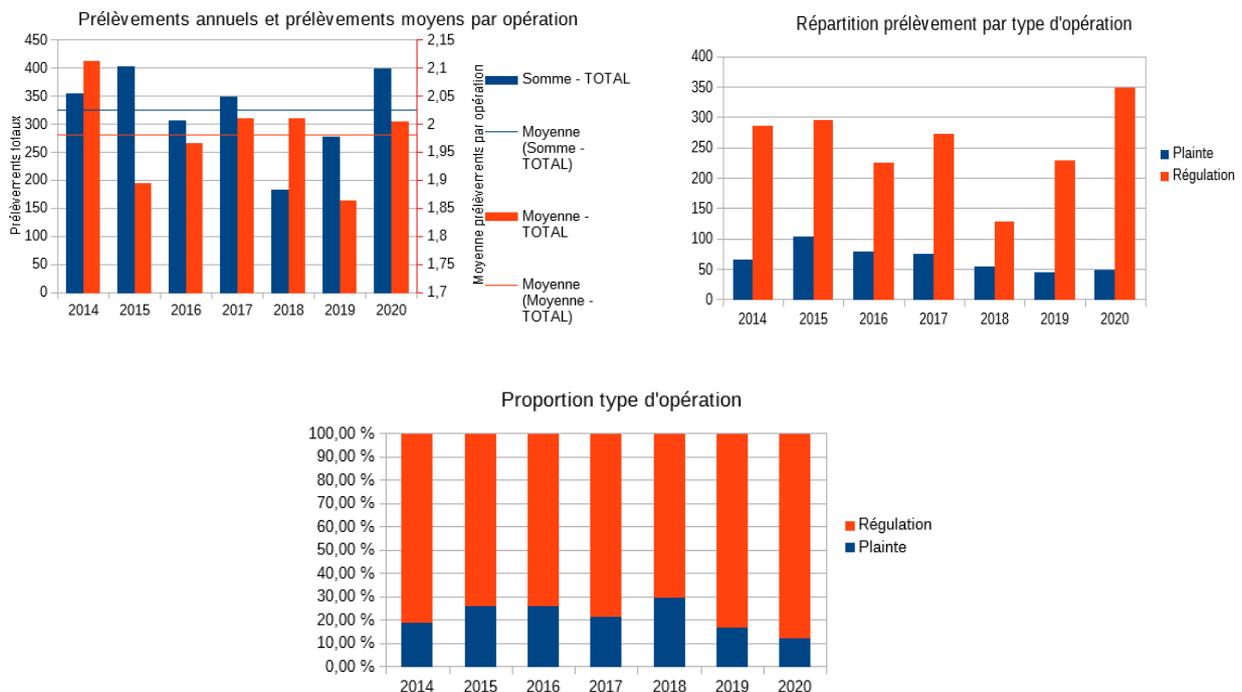
Sources des données :

- Fédération départementale des chasseurs 22
- Direction Interdépartementale des Routes Ouest

1. Prélèvements blaireaux vénerie sous terre (période 2014-2020)

Sur cette période, 2280 blaireaux ont été prélevés soit en moyenne 326 individus par an soit 1 prélèvement pour 2100 ha environ par an. Il apparaît une certaine stabilité dans ces prélèvements malgré une baisse assez significative pendant 2 ans, 2018 et 2019. En moyenne, sont prélevés un peu moins de 2 animaux par opération.

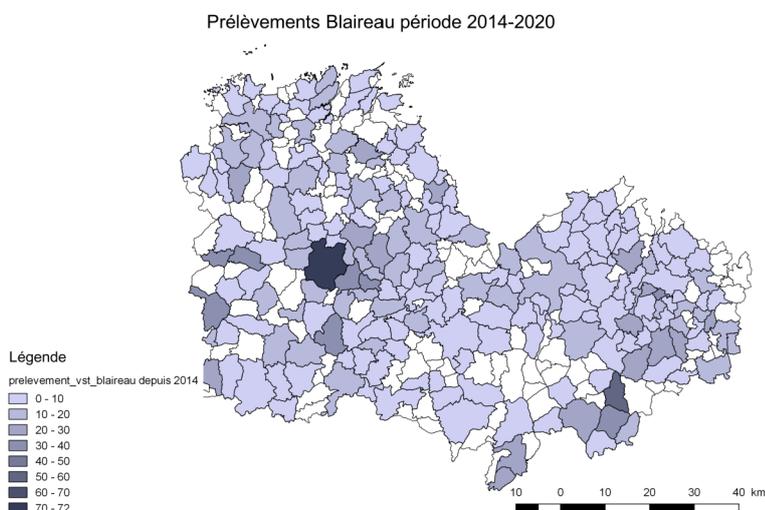
La proportion de blaireaux prélevés suite à des plaintes officielles est d'environ 21 % sur cette période variant de 12,5 % à 29,7 %.



Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256
22022 SAINT-BRIEUC Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr

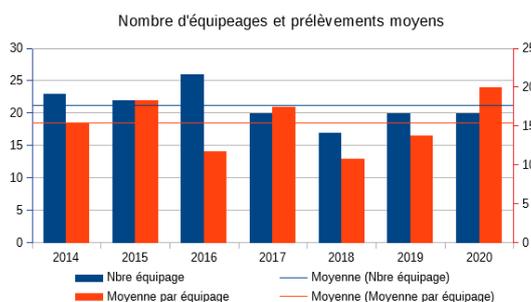
Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30

Sur cette période, on peut constater une répartition des prélèvements sur l'ensemble du département et relativement peu de communes n'ont fait l'objet d'aucun prélèvement.



2. Équipage vénérie sous terre (période 2014-2020)

Sur la période 2014-2020, 46 équipages différents de vénérie sous terre sont intervenus. En moyenne, sur cette période, 21 équipages interviennent par an avec une légère tendance à la baisse (légèrement inférieur depuis 4 ans). La moyenne des prélèvements par équipage et par an est de 15,4, tendance plutôt stable sur la période variant de 11 à 20.



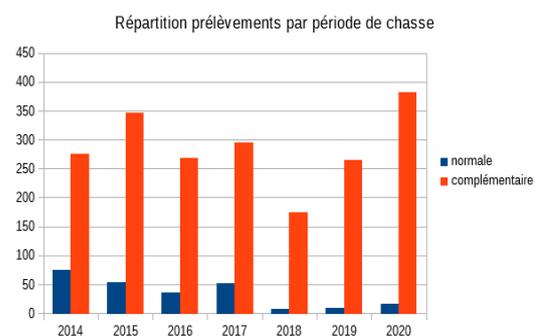
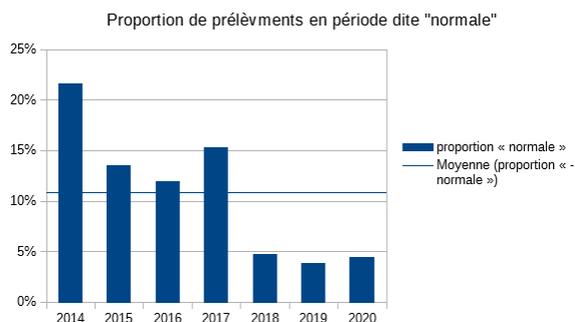
3. Comparaison des périodes de prélèvements (période 2014-2020)

Nous considérons ci-dessous, une période dite « complémentaire » comprise entre le 15 mai et le 15 septembre. Il apparaît assez clairement une proportion importante de prélèvements pratiqués en période complémentaire et notamment depuis 2018. En effet, sur la période considérée, en moyenne, seulement 11 % des prélèvements sont réalisées hors période complémentaire. Cette proportion est même inférieure à 5 % depuis 2018 peut être du fait d'une période dite « normale » moins favorable à la vénérie sous terre et de membres d'équipages mobilisés durant la période normale sur d'autres activités.

Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256
22022 SAINT-BRIEUC Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.

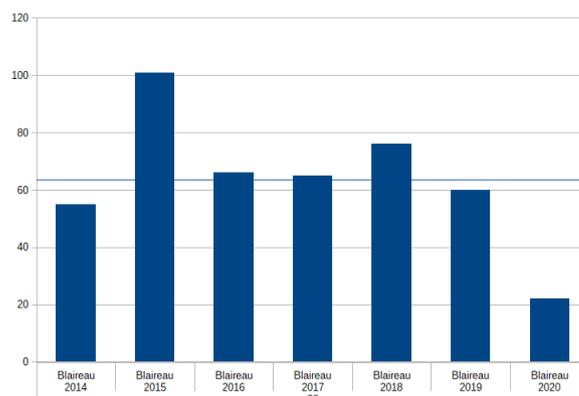
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30



4. Collision blaireau département 22, réseau DIRO, période 2014-2020

Sur la période 2014-2020, 445 blaireaux ont fait l'objet d'une collision sur le réseau DIRO département 22 avec en moyenne, par an, 64 blaireaux percutés.

La tendance sur cette période apparaît relativement stable hormis pour les années 2015 (101 collisions) et 2020 (22 collisions).



5. Zoom année 2020

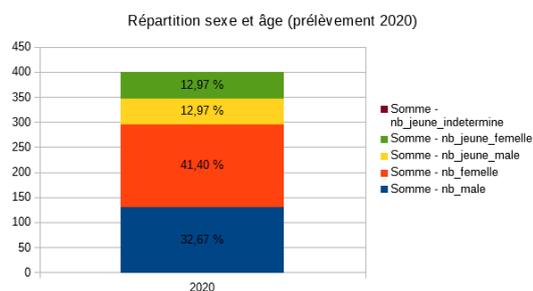
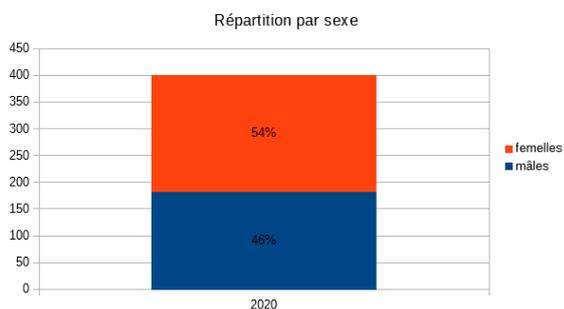
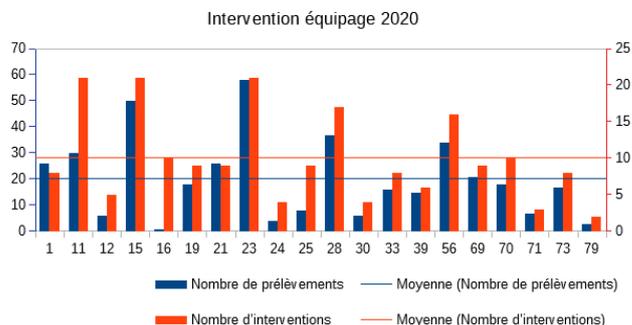
Sur l'année 2020, 20 équipages sont intervenus sur des opérations de vénerie sous terre pour un

Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256
22022 SAINT-BRIEUC Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.

Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30

total de 200 opérations. Le nombre moyen d'interventions par équipage est d'environ 10 avec 7 équipages ayant réalisé 5 opérations ou moins et 5 ayant réalisé plus de 15 opérations. Sur cette année 2020, 401 blaireaux ont été prélevés soit environ 1 prélèvement pour 1700 ha répartis comme suit : 74 % adultes 26 % jeunes, 46 % mâles, 54% femelles.

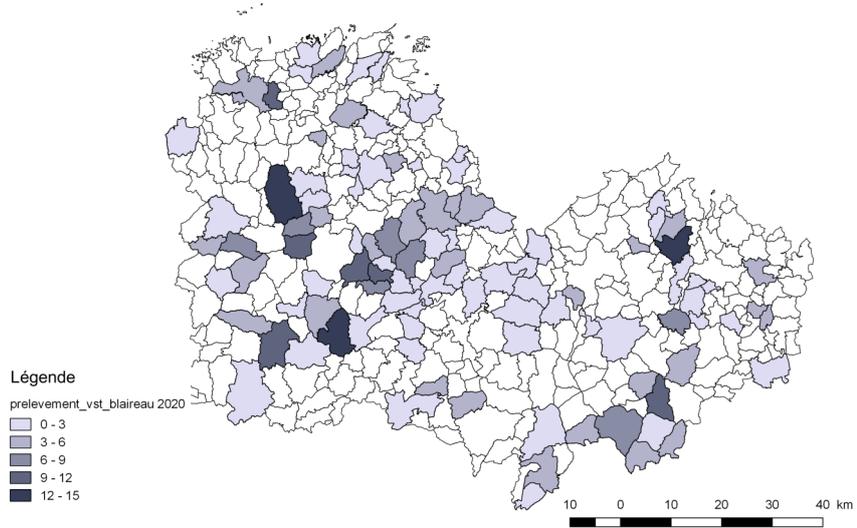


Les prélèvements sont répartis de manière relativement homogène sur le territoire avec néanmoins une légère surreprésentation des prélèvements dans l'ouest du département.

Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256
22022 SAINT-BRIEUC Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30

Prélèvements blaireau 2020



Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256
22022 SAINT-BRIEUC Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30